



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 10843

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur certaines inquiétudes exprimées par des représentants d'associations intermédiaires (AI). En effet, ceux-ci s'interrogent sur le contenu du futur projet de loi visant à lutter contre l'exclusion. Ils craignent que ce texte ne vienne limiter leurs possibilités d'intervention chez les personnes privées - en particulier auprès des plus âgées d'entre elles - et n'interdise la gestion commune de prestations effectuées pour des particuliers ou pour des entreprises. Les AI ne souhaitent donc pas voir leurs activités scindées en deux organisations distinctes et préconisent plutôt une différenciation de ces activités au sein même des associations. Une telle organisation permettrait de satisfaire aux obligations particulières de chaque secteur (attestations fiscales, qualification des intervenants, etc.). Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10843

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1139